

(Traduction)

LES RELATIONS OUVRIÈRES

DES DOCKERS AMÉRICAINS REFUSENT DE CHARGER
DES NAVIRES CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir si le premier ministre entend faire une déclaration au sujet du refus général des débardeurs américains de charger les navires canadiens, comme l'annonce aujourd'hui le *Journal*, d'Ottawa. D'après ce journal, le vice-président du SIGM de l'Amérique du Nord, M. Tanner, aurait déclaré que son syndicat se propose de continuer indéfiniment le piquetage des navires canadiens. Vu la situation actuelle sur les Grands lacs, le premier ministre pourrait-il nous dire si le Canada enverra une note énergique au gouvernement américain pour lui demander de lui aider à faire respecter la loi et pour protester contre les violations flagrantes des droits des Canadiens?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous avons déjà discuté de la question avec le gouvernement américain. Il en a été question encore ce matin et le secrétariat d'État américain a été informé de l'attitude du Canada à cet égard. Je ne suis pas sûr de le citer correctement, mais le chef de l'opposition a parlé du boycottage généralisé des navires canadiens. Je tiens à lui signaler que seulement trois navires ont fait l'objet de piquetage, en fin de semaine. L'un d'entre eux, amarré à Chicago, a connu ce traitement pendant de nombreuses semaines. Un autre, amarré à Superior, dans le Wisconsin, prenait un chargement d'orge des États-Unis. Lorsqu'il s'est vu incapable de prendre son chargement, il s'est rendu à Fort-William, où il pourra prendre à son bord 600,000 boisseaux de blé canadien, ce qui constitue un meilleur chargement, du point de vue de la navigation. Le troisième navire qui a subi le piquetage était amarré à Buffalo, je crois. Il a obtenu son congé et a repris son activité.

Le très hon. M. Diefenbaker: La nouvelle signale que cet état de choses persistera. Je demande donc au premier ministre s'il a communiqué avec le président à ce sujet et s'il a protesté contre cette situation.

Le très hon. M. Pearson: J'ai communiqué avec le gouvernement américain pas plus tard que ce matin.

Le très hon. M. Diefenbaker: Vous n'avez pas rejoint le président sur la ligne d'urgence.

[L'hon. M. Martineau.]

PRÉTENDUE DÉCLARATION AU SUJET DE LA
NON-INGÉRENCE DANS LES AFFAIRES
D'UN SYNDICAT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Le numéro de samedi du *Christian Science Monitor* publiait, dans un article de la *Presse Associée* et de l'agence Reuters, la déclaration suivante au sujet des administrateurs: «Les administrateurs consentent à ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures du syndicat». Est-ce que cette affirmation est exacte?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je n'ai eu aucun entretien avec les administrateurs depuis mercredi soir, mais j'ai bien remarqué, en lisant les journaux de la fin de semaine, que M. le juge Dryer avait déclaré, à son arrivée à Vancouver, qu'aucune entente n'avait été conclue avec M. Banks en vue du retour au travail des marins et que M. Millard, je crois, le second administrateur, avait traité précisément de cette question et déclaré qu'aucun engagement n'avait été pris relativement à une décision du conseil d'administration ou que les administrateurs ne s'étaient nullement engagés à ne pas intervenir dans le fonctionnement du Syndicat international des gens de mer. Aussi, je suis d'avis que nous devons nous fonder, dans ce domaine, sur une déclaration émanant du Canada plutôt que sur une déclaration venant de Boston.

LE PAIN

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LES AUGMEN-
TATIONS DE PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Justice? Étant donné qu'il faut une augmentation de 30c. dans le prix du boisseau de blé pour causer une augmentation d'un cent la livre dans le prix du pain, la Direction des pratiques restrictives du commerce a-t-elle étudié les récentes augmentations du prix du pain et y aurait-il quelque indice portant à croire que les monopoles qui possèdent les minoteries du Canada se seraient encore une fois rendus coupables de fixation des prix, comme ce fut le cas il y a quelque temps?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le directeur de la recherche, au service d'enquête sur les coalitions, suit de près la question du prix du pain. Il m'a entretenu de cette question avant